



Section de la Haute Marne

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Compte rendu CAP liste d'aptitude B en A 2014 du 12 novembre 2013

Ont participé :

En qualité de représentants titulaires FO DGFIP: Laure Alentado et Sandra Vermare

En qualité d'expert : Rachel Sugneau

1. Approbation du PV de la CAPL du 12 juillet 2013

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Liste d'aptitude au grade d'inspecteur

La direction explique que le potentiel de chaque direction est fonction du droit de tirage des années antérieures et du nombre de personnes potentielles sur la plage d'appel.

La Haute Marne dispose d'un droit au titre de 2014 toutes filières confondues.

La direction rappelle que le dispositif de liste d'aptitude reprend les mêmes critères que l'année dernière.

L'excellence est reconnue à travers différents filtres.

Les dossiers sont classés en trois tableaux, à savoir que 9 candidats entrant dans la plage statutaire ont fait acte de candidature :

- ❖ « excellent », c'est à dire présenté en CAP nationale
- ❖ « très bon » :signal fort pour l'an prochain mais pas d'engagement à l'excellence
- ❖ « à revoir » :le dossier ne présente pas assez d'éléments prouvant l'aptitude à être inspecteur

Afin d'expliquer les choix effectués, la DDFIP met à notre disposition un tableau basé sur des critères dits « objectifs » (notation des 5 dernières années, avis du chef de service sur les aptitudes techniques et à l'encadrement, mobilité fonctionnelle, parcours professionnel (admissibilité concours, préparation concours assidue), missions particulières au bénéfice de l'ensemble du département ou si la personne est formateur local (à savoir que les règles du jeu ont été changées puisque celles-ci ne sont prises en compte que sur les 3 dernières années et non 5 comme auparavant, pour quelles raisons on se le demande ? ? ?) , qui sert de base au pré-classement des dossiers.

Quelle que soit la filière, les agents classés « excellent » s'inscriront dans un mouvement national de mutation dans lequel leur ancienneté est recalculée dans leur nouveau grade.

Le dossier classé excellent devra donc effectuer une demande de mutation à titre conservatoire via AGORA Vœux. La même règle s'applique également pour les dossiers classés « excellents » de C en B.

Concernant la notation, suite à la modification du système, sont désormais retenues les mentions d'encouragement ainsi que les valorisations accélérées et très accélérées comme nouvelle base.

Après discussions, FO a réussi à classer un 3^{ème} dossier en « Très bon » alors que la DDFIP ne souhaitait en qualifier que 2.

FO déplore le fait que le potentiel de la Haute-Marne ne soit que de un tous les 3 ans environ, sachant que le taux de promotion risque d'aller en nette diminution dans les années à venir. La direction est consciente que les dossiers classés « très bon » pour 2014 risquent de l'être encore longtemps.

FO a voté POUR pour le classement des dossiers en « très bien » car les élus ont réussi le classement de 1 dossier « à revoir » en « très bien », ce qui constitue un signal fort pour l'année prochaine.

FO s'est abstenu sur le classement des dossiers « à revoir » car ce vote n'est utile en

rien et l'appellation « à revoir » des dossiers nous semble totalement inappropriée compte tenu de la qualité de certains candidats présentés.

3. Mouvement de mutation infra-départemental

Ce mouvement concerne la chef de poste de Rolampont dont l'emploi est supprimé suite à la fermeture de la trésorerie de Rolampont et au transfert des missions sur la trésorerie de Langres.

Elle sera affectée par la Direction Générale A La Disposition sur la Résidence d'Affection Administrative de Langres.

La direction l'affectera au 1^{er} janvier 2014 en qualité de seconde adjointe de la trésorerie de Langres.

Ce mouvement n'est pas soumis à vote mais FO a exprimé clairement son désaccord sur ce transfert conséquent au fermeture de la trésorerie.